



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 654-1

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 654-1 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 654 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 et qu'il est entré en vigueur le 11 octobre 2023.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 11 octobre 2023.

M^e Luc Drouin
Directeur des affaires juridiques et greffier